



ANNEXE - D
(Révision – mai 2019)

AVIS D'ENLÈVEMENT DE RÉSERVOIRS

RÉSERVÉ AU BUREAU

Liste de distribution :

Installateur : _____ **N° de réf. de l'incident :** _____
Bureau régional MEGL : _____
Bureau central MEGL : _____

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGL) exige que l'Annexe D soit remplie et soit envoyée au MEGL immédiatement après l'enlèvement d'une installation de stockage de produits pétroliers sur un site dans la province du Nouveau-Brunswick ayant une capacité totale de stockage de produits pétroliers supérieure ou équivalente à 2 000 litres.

- Toutes les activités d'enlèvement doivent être effectuées sous la surveillance directe d'un entrepreneur qui possède une licence d'installateur valide dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Toutes les activités d'enlèvement de réservoirs de stockage de produits pétroliers devant être entreprises doivent être prévues **cinq (5) jours ouvrables avant la date d'enlèvement**, en communiquant avec le bureau régional du MEGL pertinent, indiqué sur la liste fournie sur la page 4 de ce formulaire.
- Si le site ou les réservoirs sur le site sur lequel l'enlèvement est effectué ne sont pas enregistrés auprès du MEGL, l'Annexe B doit être remplie et annexée au présent formulaire. Veuillez communiquer au 506-453-7945 pour confirmer l'enregistrement du site et/ou pour de l'information.
- En vertu du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, toute personne qui soupçonne ou découvre un produit pétrolier qui fuit ou a fui d'une installation de stockage de produits pétroliers doit **immédiatement** en aviser le ministre (ou la personne désignée).

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT DU RÉSERVOIR

Nom de l'installation : _____
Adresse de voirie : _____
Localité : _____
Comté : _____
NID : _____

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU RÉSERVOIR

Nom du propriétaire : _____
Adresse postale : _____
Adresse de voirie : _____ Code postal _____
Personne-ressource : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENLÈVEMENT DU RÉSERVOIR

N° DU RÉSERVOIR INSCRIT AU MEGL	CONTENU/CAPACITÉ	DÉSFFECTATION DU SITE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

DATE D'ENLÈVEMENT : _____

4. ATTESTATION

Je certifie, par les présentes que, à ma connaissance, les renseignements qui figurent dans cette formule sont véridiques, exacts et complets.

NOM DE L'INSTALLATEUR : _____ N° de LICENCE : _____

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR : _____ DATE : _____

Réservé au bureau

L'INSPECTEUR DU MEGL N'ÉTAIT PAS SUR LES LIEUX PENDANT L'ENLÈVEMENT DU RÉSERVOIR.

DEMANDE REÇUE PAR : _____.

SIGNATURE D'UN INSPECTEUR DU MEGL : _____.

COORDONNÉES DES BUREAUX RÉGIONAUX

<u>Région</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse géographique</u>
1	506 547-2092	159, rue Main Bureau 202 Bathurst (N.-B.) E3A 1A6
2	506 778-6032	316, avenue Dalton Miramichi (N.-B.) E1V 3N9
3	506 856-2374	355, boulevard Dieppe Moncton (N.-B.) E1C 3C7
4	506 658-2558	8, rue Castle Saint-Jean (N.-B.) E2L 3B8
5	506 444-5149	20, rue McGloin Fredericton (N.-B.) E3A 5T8
6	506 473-7744	65, boulevard Broadway Grand-Sault (N.-B.) E3Z 2J6

Vous pouvez vous procurer des formules à n'importe quel bureau régional du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, ou en composant le 506-453-7945.